

Mexico, le 26 février 2009

S. E. Monsieur l'Ambassadeur de France au Mexique

Daniel PARFAIT

Ambassade de France au Mexique
339 Campos Eliseos, Col. Polanco
Mexico DF

**Objet: Création d'une section syndicale CFDT, demande de rendez-vous
du Bureau de la section**

Monsieur l'Ambassadeur,

La mobilisation sans précédent constatée lors des récentes élections des représentants du personnel (90 % de votants, 80 % de vote en faveur de la liste CFDT-MAE) traduit l'inquiétude générale des agents de tous les services de ce poste, qui se concrétise aujourd'hui par la création d'une section syndicale CFDT déjà forte de plus de 40 adhérents.

Cette création exprime d'abord un besoin, celui de construire une force de dialogue et de proposition.

Dans cette optique, les membres du bureau de la nouvelle section syndicale sollicitent un entretien afin de vous faire part, une fois de plus, de leurs vives préoccupations et de vous présenter leur cahier de revendications.

Ces revendications sont de deux ordres :

- quatre mesures d'urgence pour créer les conditions d'un dialogue social constructif et serein
- nos priorités de travail pour l'agenda social de l'année 2009

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions d'accepter, Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations respectueuses,

Olivier GUYONNEAU
Secrétaire Général de Section

Jacqueline ANDRE
Trésorière de Section

Carmen MARTINEZ MALO
Secrétaire Générale adjointe

Hélène MEUNIER TORRENS
Trésorière adjointe

CC : M. CHAUVIN, Premier Conseiller
M. DUBOC, Secrétaire Général CFDT-MAE

Section locale de Mexico

Cahier de revendications

26/02/2008

I- Les mesures d'urgence :

Plusieurs dossiers sont aujourd'hui source de mécontentement et d'incompréhension chez le personnel. Ils appellent de votre part une prompt intervention et un rappel ferme au respect du droit et des règles du dialogue social nouvellement instituées par l'accord paritaire du 4 juillet.

A- Situation budgétaire et sociale du Cemca

La direction du Cemca a annoncé un prochain « plan de restructuration » fondé sur des licenciements et... des embauches (sic!). La CFDT et ses représentants du personnel demandent plus de concertation et **s'opposeront à toute restructuration sans consultation préalable ni participation active des représentants à l'élaboration du plan de redressement.**

B- Projet Casa de Francia

Les projets de Casa de Francia I et II continuent d'être des éléphants blancs pour le personnel : incertitudes quant au devenir géographique de la nouvelle plate-forme éducative de Río Nazas, prétextes à de fortes restrictions (suppressions de moyens financiers et humains), sans que le personnel et ses représentants ne soient impliqués dans les projets (quid des futures missions, quid des activités du personnel pendant la période des travaux...). Nous demandons à ce qu'une réunion d'information soit convoquée au plus vite et qu'une **Commission de pilotage soit créée, incluant une représentation du personnel.**

C- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Le personnel n'a pas été convié au dernier CHSCT, au mépris des règles et de la définition même de CHSCT, ce qui le rend nul et non avenu.

Nous demandons par conséquent **la tenue d'un CHSCT extraordinaire** autour des questions de sécurité individuelle des agents, parmi lesquelles nous donnerons la priorité aux points suivants :

- 1) **Virement automatique des salaires sur comptes bancaires** : il est inadmissible que les agents soient contraints, 2 fois par mois, de récupérer leur chèque et de s'exposer aux agressions devant les établissements bancaires, toujours plus nombreuses les jours de quinzaine.
- 2) **Equipement de « mains-libres » dans les véhicules de service** : il est inadmissible que les chauffeurs soient exposés à un risque d'accident de la circulation pour répondre, au volant, aux appels téléphoniques du service.
- 3) **Participation des agents de droit local à des activités nocturnes de représentation** : nombre d'agents locaux sont tenus, pour raisons de service, de participer à des actes de représentation nocturnes (par ailleurs en dehors de leur temps de travail) et doivent, par leurs propres moyens, regagner leur domicile, souvent à des heures tardives et parfois en transports en commun. Pour des raisons de sécurité, nous demandons à ce qu'une indemnité égale à la prise en charge d'un taxi de « sitio » puisse être attribuée afin de permettre auxdits agents de bénéficier d'un retour accompagné.

D- Durée hebdomadaire du travail

Depuis quelques mois, de nouveaux contrats de travail ont été proposés dans cette Ambassade sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 48h00. Nous voyons dans cette disposition à la fois :

- **une interprétation erronée du droit mexicain** (qui établit une durée maximale du travail, et non une durée légale, au-delà de laquelle ne peut travailler un salarié, même au titre d'heures supplémentaires),
- **une démission de l'administration** (qui refuse de gérer le temps de travail des salariés et masque cette démission derrière une durée exorbitante du temps de travail),
- **une atteinte aux valeurs d'équité** (au regard de la durée de travail des expatriés) et enfin
- **une source de démotivation** chez une catégorie de personnel recrutée pour travailler à la promotion de la France et de ses valeurs.

Le personnel est opposé à cette disposition clairement discriminatoire et les représentants de la CFDT, mandatés par le vote sur cette question, conformément aux termes de leur profession de foi, demandent **l'annulation de ces dispositions contractuelles et la définition d'une durée hebdomadaire raisonnable** et unique pour l'ensemble des personnels non enseignants.

II- Priorités de l'agenda social 2009

Pour faire face aux futures réformes internes, il nous semble urgent de redéfinir, tant sur le fond que sur la forme, les règles internes du dialogue et du droit social applicable, en conformité avec les nouvelles attributions des CCL. A cet effet, nous proposerons d'aborder une à une l'ensemble de ces règles afin de constituer, par incorporation successive, le document référentiel appelé **Règlement Intérieur** que ce poste attend depuis bien trop longtemps.

Nous souhaitons dès aujourd'hui vous exposer les points suivants, dont nous demanderons l'inscription à l'ordre du jour des prochaines CCL :

A- Normalisation des conditions de travail

La section CFDT et ses représentants élus entendent veiller au respect et à l'aménagement de la politique de gestion et de contrôle du temps de travail : notamment en ce qui concerne les plannings du personnel de la résidence, des chauffeurs et des volontaires internationaux, l'application du régime des heures supplémentaires conformément au droit, et la définition du cadre réglementaire et indemnitaire des permanences de week-end.

La CFDT demandera par ailleurs une négociation sur la question des indemnités de demi-nourriture (ou tickets restaurant) pour l'ensemble des personnels non concernés par la journée continue.

La situation des stagiaires fera également l'objet d'une attention toute particulière. Trop souvent utilisés comme personnel de substitution aux agents salariés, l'absence d'indemnisation comme le non respect de leur temps de travail sont des abus qui ne peuvent être tolérés plus longtemps.

B- Respect de la consultation de la CCL dans ses domaines de compétence :

La section CFDT et ses représentants élus entendent proposer un accord sur les procédures de consultation des élus dans ses domaines de compétence et notamment : les procédures disciplinaires, les procédures de licenciement, les procédures d'embauche.

C- Harmonisation des grilles de rémunération et modalités de reclassement

La section CFDT et ses représentants élus veilleront à proposer et négocier une réforme des grilles de rémunération pour tendre vers une harmonisation du statut de l'agent public de droit local à Mexico.

Ladite réforme doit faciliter et permettre les conditions de reclassement du personnel, d'un service du Poste à un autre, avec garantie de continuité de la carrière.

D- Mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines

La section CFDT et ses représentants élus engageront le dialogue social nouveau avec l'objectif de garantir l'application d'une véritable gestion des ressources humaines locales par : la mise en conformité des fiches de poste avec les missions et la rémunération, la création d'une procédure annuelle d'évaluation, l'élaboration d'un plan de formation et le respect des revalorisations salariales annuelles conformément à l'inflation.

Un place particulière sera par ailleurs réservée à l'intolérable question, non encore résolue, des cotisations IMSS non payées par l'Ambassade pendant plusieurs années. La CFDT demandera à ce que les modalités de rattrapage soit arrêtées au plus vite afin de garantir aux agents la reconnaissance de leurs minimales mais justes droits sociaux.